

## état des lieux en un seul exemplaire

Par rony89140, le 21/06/2015 à 10:01

Bonjour

J'étais propriétaire bailleur jusqu'au 1 mars 2015 depuis je suis revenu dans mon logement que je loué.

Nous avons naturellement établi un état des lieux d'entrée et donc de sortie, mon locataire l'a signé et est reparti sans une copie.

Je lui envoie donc une copie de l'état des lieux contradictoire 18 jours après sans y apporter aucune modification, je n'en ai pas eu besoin elle avait été d'accord sur tout.

Aujourd'hui elle m'annonce que cette état des lieux est caduque car je ne lui aurait pas fait de copie tout de suite.

Elle m'a rendu ma maison dans un état pitoyable (plus de 100 trous de chevilles molly non rebouchées, porte cassé...)et tout est marqué sur l'état des lieux qu'elle à signé et je pense qu'aujourd'hui elle à peur de ne pas revoir son dépôt de garantie.

Est-ce un motif suffisant pour que notre état des lieux soit caduque?

Merci de vos réponses, cordialement